

Province de Québec
Municipalité de Barnston-Ouest

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest, tenue le 22 mai 2013, à 19h30, à la salle du Centre Communautaire sise au 2081 chemin Way's Mills à Barnston-Ouest, à laquelle sont présent(e)s les conseiller(ère)s:

Monsieur Johnny Pizar,
Madame Julie Grenier,
Monsieur Richard d'Amour

Monsieur Serge Tremblay,
Monsieur Jean-Pierre Pelletier

Absence :

Formant quorum sous la Présidence de madame la Maire Ghislaine Leblond.

Madame Sonia Tremblay, agit en tant que secrétaire.

Il est ordonné par résolution du conseil ce qui suit:

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 22 mai 2013

Madame la Maire souhaite la bienvenue, et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance à 19h30.

13 05 079

2. Adoption de l'ordre du jour du 22 mai 2013

**Il est proposé par le conseiller Serge Tremblay,
Appuyé par le conseiller Richard D'Amour, et il est résolu;**

Que l'ordre du jour du 22 mai 2013, soit adopté tel que présenté.

- 1.- **Ouverture**
Mot de bienvenue du maire
- 2.- **Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire**
3. **Résultat de l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture de gravier**
- 4.- **Période de questions, portant sur le résultat de l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture de gravier, exclusivement**
- 5.- **Levée de la séance extraordinaire**

Adoptée à l'unanimité

13 05 080

3. Résultat de l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture de gravier

ATTENDU la résolution #13-05-074 autorisant la directrice générale à inviter les entreprises suivantes, 3089-7128 Québec inc et Transport Marcel Morin, selon la politique adoptée en avril 2010, à soumissionner pour la fourniture de 10 000TM de gravier 0-3/4 (Mg20-B) ;

ATTENDU que lesdites soumissions devaient avoir été reçues au plus tard, à 13h30 le 22 mai dernier et qu'une seule soumission a été reçue et a été ouverte publiquement le même jour à 13h35, à savoir :

#3089-7128 Québec inc
8.50\$/TM pour le gravier 0-3/4 (Mg20-B)
10 000 TM x 8.50\$ = 85 000\$ plus les taxes applicables.

ATTENDU que la municipalité doit adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme et que cette conformité a été vérifiée ;

ATTENDU que le rechargement de gravier se fera sur les chemins suivants :

- chemin Jordan sur ½ km pour 500 TM ;
- chemin Provencher sur 3.3 km pour 3 000 TM ;
- chemin Roy Nord sur 2.4 km pour 2 500 TM ;
- chemin Stage sur 2 km pour 2 000 TM ;
- chemin Buckland sur 2 km pour 2 000 TM ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Richard D'Amour,

Appuyé par le conseiller Johnny Pizar et il est résolu ;

Que la municipalité octroie le contrat de fourniture de 10 000 TM de gravier 0-3/4 (Mg20-B) au seul soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise #3089-7128 Québec inc, au coût de 8.50\$ la tonne métrique pour une dépense nette maximale de 97 728.75\$.

Adoptée à l'unanimité.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien à signaler

13 05 081

5. Levée de la séance extraordinaire du 22 mai 2013

Il est proposé par le conseiller Johnny Pizar,

Appuyé par le conseiller Serge Tremblay et il est résolu ;

Que la séance extraordinaire du conseil municipal soit levée, il est 20h30.

Adoptée à l'unanimité

MAIRE

DIRECTRICE GENERALE, SEC.-TRES.